

COMMUNIQUE

1) Préambule

La crise sanitaire « COVID 19 » a interrompu les activités sportives et ainsi mis fins aux championnats de football le 13 mars 2020.

De ce fait, et par mesures d'équité, les classements pris en compte pour l'architecture des calendriers départementaux des jeunes pour la saison 2020-2021 sont ceux validés à l'issue de la 1^{ère} phase de la saison 2019-2020 à la date du 11 janvier 2020.

2) Procédure :

Les championnats des jeunes s'effectueront en 2 phases ;

- a) 1^{ère} phase d'octobre à décembre
- b) 2^{ème} phase de janvier à mai.

3) Composition des poules

La composition des poules s'établira comme suit :

- a) 1^{ère} phase : poules de 6,
- b) 2^{ème} phase : poules de 10.

4) Déroulement :

Ces championnats se déroulent par match « aller » sur le terrain du premier nommé.

Nota : Il est rappelé qu'en cas d'impossibilité d'organiser la rencontre sur le terrain du club recevant, et sans autre solution de repli en interne, celle -ci devra être délocalisée sur les installations du club adverse. Si, d'aucune de ces deux solutions ne permettent le déroulement de cette opposition, alors le district définira les modalités d'organisation de cette dernière (date, lieu, horaire).

AU-DELA de ces trois solutions, il y aura match perdu pour les deux clubs.

5) Accessions / rétrogradations

A l'issue de chaque phase, en tenant compte des dispositions définies par le règlement des championnats des jeunes de la LFNA, le District 17 désigne les équipes qui sont susceptibles de participer au championnat régional dans les différentes catégories de la manière suivante à l'issue de la 1^{ère} phase :

Catégorie U 15 et U17 :

- a) 1 accession autorisée :
 - ☞ Match de barrage entre les deux premiers de chaque poule de D1 (Départementale 1). Le gagnant accède au championnat régional de la catégorie considérée.
- b) 2 accessions autorisées :
 - ☞ Les équipes classées premières de chaque poule de D1 accèdent au championnat régional de la catégorie considérée

Catégorie U 13 :

- a) 3 accessions autorisées :
 - ☞ Les équipes classées première de chaque poule de D1 plus l'équipe classée seconde dans l'une des deux poules de D1 qui aura obtenu le meilleur total général de point lors des séances de jonglerie accèdent au championnat interdistrict de la catégorie considérée.
- b) 4 accessions autorisées :
 - ☞ Les équipes classées premières et secondes de chaque poule de D1 accèdent au championnat interdistrict de la catégorie considérée

Points particuliers.

Nota : En raison du contexte sanitaire actuel qui n'est toujours pas stabilisé, il sera important de considérer que les travaux d'analyses, d'études et de mise en œuvre à venir pourront être adaptés et évolutifs en fonction de l'évolution de la situation épidémiologique dans la suite immédiate des mesures sanitaires et des contraintes qui en découlent.

C'est ainsi, qu'à l'issue de la saison 2020-2021, si la reprise totale d'activité sportive POST COVID 19 est appliquée, les travaux de construction des championnats régionaux et départementaux retrouveront leur architecture initiale. Cela impliquera un nombre de rétrogradations important.